

ÉTAT DES LIEUX

# CYBERVIOLENCES VÉCUES PAR LES FEMMES ET LES PERSONNES OPPRIMÉES

## SUR LA BASE DU GENRE AU BAS-SAINT-LAURENT

TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES  
DE FEMMES DU BAS-SAINT-LAURENT

2024



L'entente relative à l'égalité entre les femmes et les hommes fait partie de l'Entente sectorielle pour le développement social du Bas-Saint-Laurent 2023-26 et est réalisée grâce à la contribution des partenaires suivants :



Québec 

## REMERCIEMENTS

Les membres de la Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent remercient, pour leur soutien dans ce projet : La Débrouille, La Gigogne, L'Autre-Toit du KRTB, le Regroupement des femmes de la région de Matane, le Centre des Femmes du Témiscouata, le Centre-femmes Catherine-Leblond, le Centre femmes de La Mitis, le Centre-Femmes Du Grand-Portage, le Centre-femmes de Rimouski, le Centre de Femmes de la Vallée de la Matapédia, le Centre des femmes du Ô Pays, le Centre femmes La Passerelle du Kamouraska, le CALACS de l'Est du Bas-Saint-Laurent, le CALACS du KRTB, les comités de condition féminine de la CSN-BSL et de l'APTS.

Toutes les personnes qui ont participé aux groupes de discussion.

## RÉALISATION

Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent

## CONSULTATION, ANALYSE ET RÉDACTION

**Stéfany Pelletier et Émilie Laliberté**

Agentes de développement  
Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent

## COORDINATION

**Nathalie Bernier**

Coordonnatrice générale  
Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent

## RÉVISION

Mélanie Gagné

## GRAPHISME

Caroline Turbide

## PARTENAIRES

- › Secrétariat à la condition féminine
- › Collectif régional de développement Bas-Saint-Laurent
- › Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- › Les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques, Témiscouata, Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matanie, La Matapédia)



# AVERTISSEMENT

---

Le document que nous vous présentons porte sur des enjeux de violences genrées. Des situations traitant, entre autres, de violences à caractère sexuel, de violences entre partenaires intimes et de discriminations en lien avec différentes identités sociales y sont décrites. Des propos, parfois explicites ou discriminatoires, sont également rapportés.

Nous invitons donc les lecteur·ice·s à prendre ces informations en considération avant d'entamer la lecture. Nous reconnaissons que la lecture de témoignages de violence a le potentiel de faire revivre des expériences négatives lorsque les lecteur·ice·s ne sont pas dans de bonnes dispositions.

# PRÉSENTATION

Cet état des lieux est le fruit du travail réalisé grâce à l'aide financière et le soutien des partenaires de l'Entente relative à l'égalité entre les femmes et les hommes au Bas-Saint-Laurent 2023-2026, conclue dans le cadre de l'Entente sectorielle pour le développement social du Bas-Saint-Laurent 2023-2026, soit le Secrétariat à la condition féminine (SCF), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD), les huit MRC du Bas-Saint-Laurent (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques, Témiscouata, Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matanie et La Matapédia) et la Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent (TCGFBSL).

Souhaitant mieux intervenir sur les cyberviolences auprès des femmes et des personnes opprimées sur la base du genre, il apparaît nécessaire de mieux comprendre les besoins et les réalités de la population bas-laurentienne pour développer des outils de sensibilisation et de préventions utiles et efficaces.

Ce document est le résultat de la cueillette de données sur la cyberviolence vécue par les femmes et les personnes opprimées sur la base du genre au Bas-Saint-Laurent. Il témoigne également des conséquences des cyberviolences sur ces personnes et de leur participation à l'espace public.

# TABLE DES MATIÈRES

06		<b>INTRODUCTION</b>	
07		<b>LA CYBERVIOLENCE, QU'EST-CE QUE C'EST?</b>	
		1.1 Définition.....	7
		1.2 Les impacts connus de la cyberviolence.....	8
09		<b>MÉTHODOLOGIE</b>	
10		<b>TÉMOIGNAGES DES PERSONNES PARTICIPANTES</b>	
		3.1 Dans un cadre professionnel ....	11
		3.2 Dans un cadre militant et d'implications sociales.....	13
		3.3 Le vécu des adolescent·e·s .....	14
		3.4 Dans la vie personnelle .....	15
		3.5 Les répercussions .....	16
		3.6 Spécificités bas-laurentiennes... ..	18
		3.7 Pistes de réflexions, questionnements .....	19
		3.8 Les facteurs de protection et les besoins .....	20
21		<b>ANALYSE</b>	
		4.1 Banalisation des cyberviolences.	21
		4.2 Travailler ensemble vers un monde exempt de hiérarchies sociales .....	22
23		<b>CONSTATS</b>	
24		<b>PISTES D' ACTIONS RÉGIONALES</b>	
25		<b>ANNEXE 1 COMPORTEMENTS VIOLENTS ET INFRACTIONS CRIMINELLES</b>	
		a. Comportements violents .....	25
		b. Infractions criminelles au Canada.....	27
29		<b>ANNEXE 2 BOTTIN DES RESSOURCES</b>	

## INTRODUCTION

La société fait face à la multiplication des nouvelles technologies de communication permettant à tous·tes de prendre part aux différents débats publics, d'accéder plus facilement et rapidement à de l'information, etc. Ces technologies sont facilement accessibles et largement utilisées. Le développement de ces technologies entraîne l'apparition d'une nouvelle forme de violence dont les conséquences, au niveau psychologique, physique et social ainsi que sur le plan de la participation citoyenne, peuvent être importantes. **C'est ce que nous appelons les cyberviolences.**

À travers le monde, on rapporte que les femmes sont 27 fois plus susceptibles que les hommes d'être harcelées en ligne et que 73 % des femmes utilisatrices d'Internet ont déjà subi une forme de violence en ligne<sup>1</sup>. Soulignons qu'au Canada, 15 500 infractions liées aux comportements harcelants et menaçants relatifs à la cybercriminalité ont été dénoncées en 2021<sup>2</sup>. Pour sa part, l'Institut de la statistique du Québec indique que les personnes les plus touchées par l'intimidation et la cyberintimidation sont les femmes, les personnes transgenres

ou non binaires, les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles ou d'une autre orientation qu'hétérosexuelle, les personnes dont le niveau de revenu du ménage est faible, les personnes autochtones vivant hors communauté et les personnes issues de minorités visibles.<sup>3</sup>

L'état des lieux élaboré par la TCGFBSL permettra de développer une meilleure connaissance des cyberviolences envers les femmes et les personnes opprimées sur la base du genre au Bas-Saint-Laurent. Plus spécifiquement, notre travail vise à répondre aux objectifs suivants :

- › Recueillir des données sur les cyberviolences vécues par les femmes et les personnes opprimées sur la base du genre au Bas-Saint-Laurent et son impact sur leur participation à l'espace public;
- › Documenter l'ampleur des cyberviolences vécues par les femmes et les personnes opprimées sur la base du genre au Bas-Saint-Laurent dans les lieux décisionnels et de leadership et celles s'investissant dans les espaces de participation citoyenne.

# 1 LA CYBERVIOLENCE, QU'EST-CE QUE C'EST?

## 1.1 DÉFINITION

La cyberviolence est définie comme un comportement d'agression portant atteinte à l'intégrité physique, sexuelle, psychologique, économique ou sociale d'une personne via les médias numériques: Internet, textos, courriels, médias sociaux, sites de clavardage, jeux vidéo en communauté, etc.

Elle peut se manifester de différentes façons. La littérature sur le sujet nous permet de définir les formes de comportements violents et les différentes infractions criminelles dans le cyberspace.<sup>4</sup>



## 1.2 LES IMPACTS CONNUS DE LA CYBERVIOLENCE

Les impacts sont nombreux et différents pour chacune des personnes victimes. Les conséquences peuvent être d'ordre physique, psychologique, émotionnel et même financier. Les victimes peuvent ressentir de la culpabilité, de l'impuissance, un sentiment de dévalorisation. La perte de confiance en soi, l'anxiété, la honte, le développement de phobie sociale, la dépression peuvent en découler. Ces troubles peuvent mener à d'autres problématiques physiques telles que l'insomnie, des vertiges, de la fatigue intense, des migraines, des pertes de mémoire, etc. Le stress engendré par la cyberviolence peut mener à des problèmes de santé tels que des douleurs articulaires, des troubles digestifs, des maladies chroniques, des maladies de la peau, des problèmes cardiaques et même des

troubles gynécologiques. Les cyberviolences peuvent avoir un impact sur les relations avec les proches. L'incompréhension, la crainte et l'impuissance, entre autres, peuvent bouleverser l'entourage de la victime.<sup>5</sup>

Au niveau professionnel, il peut y avoir une perte de confiance, une attention accaparée par le problème, une perte de productivité, des modifications dans la pratique.<sup>6</sup>

Le retrait de l'espace public est aussi une conséquence possible de la cyberviolence. Comme les femmes sont majoritairement les victimes de la cyberviolence, c'est la liberté d'expression et la sécurité de celles-ci qui sont en péril<sup>7</sup>.



## 2 MÉTHODOLOGIE

L'objectif du projet est de recueillir des données et de documenter l'ampleur des cyberviolences vécues par les femmes et les personnes opprimées sur la base du genre au Bas-Saint-Laurent. Les espaces ciblés sont les lieux décisionnels, de leadership et de participation citoyenne. Nous nous intéressons aux formes et aux impacts des cyberviolences à travers les témoignages de personnes qui en ont été victimes ou témoins. Par souci de confidentialité, nous ne spécifions pas le groupe de provenance des personnes participantes (groupes politiques, militants, médiatiques, etc.) pour éviter que les personnes puissent être reconnues et ciblées.

Dans une première phase, nous avons transmis par courriel un questionnaire aux élu·e·s du Bas-Saint-Laurent, aux travailleur·euse·s des médias ainsi qu'à différents groupes composant le tissu social au Bas-Saint-Laurent (militant·e·s, associations étudiantes, chercheur·euse·s, organisations culturelles, citoyen·ne·s, etc.). En tout, 148 courriels ont été transmis pour rejoindre des personnes susceptibles d'avoir vécu des cyberviolences dans le cadre de leur vie professionnelle ou d'implication sociale. Les

groupes membres de la TCGFBSL ont également partagé le questionnaire dans leur réseau.

Nous avons obtenu peu de réponses en lien avec cette stratégie. Nous nous sommes interrogées sur la formule utilisée. Nous avons donc opté pour proposer des dates et des lieux de rencontres pour tenir des groupes de discussion en partenariat avec nos groupes membres. Nous avons organisé quatre groupes de discussion sur le territoire bas-laurentien : à Matane, à Mont-Joli, à Saint-Pascal et à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. Une affiche a été créée et installée dans tous les locaux des groupes membres. De plus, des vignettes ont été conçues et partagées via les médias sociaux de la TCGFBSL.

Finalement, une discussion avec les délégué·e·s de nos groupes membres nous a incitées à la création de deux groupes supplémentaires : un groupe d'intervenant·e·s ayant accompagné des personnes victimes de cyberviolences ainsi qu'un groupe d'adolescent·e·s rassemblé·e·s grâce à une étroite collaboration avec un groupe membre. **Au total, nous avons reçu les témoignages de 42 personnes.**

## 3

# TÉMOIGNAGES DES PERSONNES PARTICIPANTES

Les groupes de discussion nous ont permis de mettre en lumière les cyberviolences vécues par des femmes et des personnes opprimées sur la base du genre, tant dans leur vie professionnelle que personnelle ainsi que dans un cadre militant et d'implications sociales. Certaines questions ont été lancées et sont restées sans réponses, des réflexions ont été proposées, des pistes de solutions et des souhaits ont été exprimés. Les discussions étaient empreintes d'émotions, de souvenirs difficiles. Les personnes participantes se sont ouvertes sur leur vécu et ont démontré une force, un besoin de changer les choses.

Lors des discussions dans certains milieux de vie, nous avons rencontré certaines difficultés à centrer la discussion autour des cyberviolences. Cette réalité sera traitée plus loin.

Comme convenu avec les personnes participantes, aucune information permettant de les identifier ne sera partagée.



### 3.1 DANS UN CADRE PROFESSIONNEL

Certains corps de métiers, comme les milieux médiatique, politique et scolaire, doivent être présents sur les médias sociaux et/ou avoir une adresse courriel professionnelle publique.

La cyberviolence vécue par les différents acteurs de ces milieux est vue comme un dommage collatéral à la fonction.

Y travailler revient à accepter un cadre professionnel dont la violence fait partie et avec laquelle il faut apprendre à vivre. Bien que la cyberviolence ait été présente avant, certaines personnes participantes ont noté une augmentation importante des cyberviolences dès les débuts de la pandémie de COVID-19.

Certains témoignages reçus dans le cadre des discussions font état de propos qui s'attaquent à la personne et non au contenu partagé. Par exemple, à la suite de la publication d'un article dont le contenu n'a pas plu à certaines personnes, **voici quelques exemples de commentaires** (sur des centaines reçus).

« **CRISS DE FOLLE** »

« **UNE HYSTÉRIQUE OBÈSE QUI MANQUE D'ATTENTION** »

« **REPRÉSENTATION TYPIQUE DE LA QUÉBÉCOISE. FAIBLE QI, MENTEUSE, MANIPULATRICE, MANQUE DE JUGEMENT. UNE CHIENNE PARMIS LES CHIENNES.** »

« **JUSTE EN REGARDANT VOTRE PHOTO VOUS RESPIREZ LA FÉMINISTE WOKE. JE SUIS JUSTE SURPRIS DE PAS VOIR VOS PRONOMS EN BIO.** »

« **VA FAIRE UN PEU DE JOGGING, ÇA VA SE PASSER!!!** »

« **UNE CHAROGNE.** »

D'autres articles ont même mené à des menaces de mort ou de s'en prendre à des membres de la famille. Dans ces situations, il est difficile, voire impossible, de ne pas lire les commentaires. Les personnes doivent s'assurer de pouvoir dénoncer en cas de menaces pour assurer leur sécurité et celle de leur entourage.

Une autre forme de cyberviolence vécue par certaines personnes dans leur milieu professionnel était des attaques aux compétences de la personne. Une même personne peut envoyer un flot de courriels pour invalider les compétences et les pratiques de la personne. Le qualificatif « passif-agressif » a été utilisé pour décrire ce type de messages ayant comme objectif de mettre en doute la capacité de la personne à exercer sa profession.

**« Il y avait des menaces de comme je vais appeler les médias pis comme ils vont voir à quel point t'es une mauvaise enseignante. »**

— Menace reçue d'un parent via une application de l'école.



### 3.2 DANS UN CADRE MILITANT ET D'IMPLICATIONS SOCIALES

« J'en ai tellement vécu que, on dirait que je sais pas par où commencer »

Des témoignages nous démontrent que toute prise de parole publique en ligne laissent place à des débats qui peuvent prendre des tournures violentes. Souvent, on assiste même à la déviation du sujet. Par exemple, une personne fait un partage de sensibilisation sur une thématique en utilisant l'écriture épiciène. Cette écriture entraîne alors des commentaires misogynes passant complètement à côté du sujet de base de la publication. Le propos est invalidé par le détournement du véritable débat.

« On dirait que parce qu'ils ont un écran qui les sépare de nous pis un clavier, les gens se permettent de dire n'importe quoi. Je pense pas qu'ils nous diraient ça en pleine face. »

Pour les personnes trans et non binaires militant pour la reconnaissance de ce qu'iels sont et partageant comment iels souhaitent que nous interagissions avec elleux, recevoir des commentaires invalidant leur identité est une forme de cyberviolence difficile à vivre. Bien qu'une partie de la personne puisse comprendre, le sentiment d'être attaquée et invalidée s'accumule et devient difficile à supporter. Leur bataille pour être reconnues passe d'agression en ligne de personnes parfois proches (membre de la famille par exemple) à des violences administratives dans des interactions gouvernementales.

### 3.3 LE VÉCU DES ADOLESCENT·E·S

Chez les adolescent·e·s, les témoignages reçus démontrent notamment que le sentiment d'appartenance à un groupe est plus fort que l'empathie envers les victimes.

Des établissements scolaires ont fait face à des situations de distribution d'images intimes sans consentement par des groupes spécifiques de leurs écoles. Les diverses réactions des agresseurs à la suite de rencontres de sensibilisation ne démontrent pas d'empathie envers les victimes et les agresseurs n'ont pas eu de conséquences à la suite des gestes posés.

Les victimes perçoivent un soutien plus important aux agresseurs qu'à elles-mêmes. On leur demande de faire attention à ce qu'elles partagent, ce qu'elles publient, mais on ne sensibilise que très peu les jeunes aux torts causés. De plus, il n'y a pas de protocole dans le milieu scolaire en ce qui concerne les cyberviolences. Des jeunes indiquent avoir vécu du « victim shaming » (blâmer la victime) de la part du personnel scolaire, notamment par la banalisation de ce qu'elles ont vécu.



### 3.4 DANS LA VIE PERSONNELLE

Certaines pages sur les médias sociaux, telles que les pages « Spotted » sur Facebook, sont des lieux de cyberviolences qui ont reçu le qualificatif de « piscines de requins ». Ces lieux de discussion permettent de partager anonymement différentes opinions ou questions. Certains des messages anonymes permettent même de cibler directement une personne qui, même sans la nommer, peut être reconnue par sa description, son lieu de travail, etc. Il est ensuite possible pour n'importe qui de commenter la publication. Lors des échanges, il a été notamment question d'une personne chantant sur une musique forte dans sa voiture qui a fait l'objet de ce type de publication. Elle y était parfaitement décrite et s'y est reconnue. Une série de commentaires suivait la publication. Bien que plusieurs personnes aient pris sa défense, les commentaires violents qu'elle y a lus l'ont blessée.

Des témoignages ont également été recueillis au sujet de conjoint·e·s qui ont utilisé le cellulaire comme instrument de contrôle dans un contexte de relation toxique empreinte de violence. L'une des formes de contrôle nommée était celle d'avoir l'obligation de répondre aux messages et aux appels en tout temps, peu importe les circonstances: en réunion, avec des ami·e·s ou de la famille, en voyage, etc. Les appels vidéo permettent également de vérifier où est l'autre et avec qui, entre autres. Le sentiment d'être traquée en tout temps et en tout lieu habite ces personnes. La fin d'une relation n'est pas nécessairement la fin du contrôle, notamment dans les cas de parentalité où le bien-être de l'enfant est utilisé pour poursuivre le contrôle sur l'autre.

**« Je dois toujours avoir mon cellulaire avec moi... Que je sois en réunion, en camping, peu importe, il doit toujours pouvoir me rejoindre. Quand notre enfant est avec moi, il fait des appels vidéo pour savoir on est où, qu'est-ce qu'on fait... Même après la séparation, il garde ce contrôle-là sur moi en utilisant notre enfant. »**



Certaines personnes participantes ont également témoigné à propos des applications de rencontre (Tinder, Badoo, etc.). La réception de quantité de photos d'hommes nus non désirées a été soulignée. Il semble que certaines personnes considèrent l'envoi de ce type de photo comme une approche acceptable sur ces plateformes, ce qui n'est pas le cas pour les personnes participantes qui en ont reçu, généralement à plusieurs reprises.

Les sites de rencontre ont été qualifiés de transphobes par des personnes participantes. Bien qu'ils peuvent indiquer leur identité de genre, le fait de mettre l'option de bloquer les profils des personnes trans et non binaires, tant pour consultation que pour les voir, est une forme de cyberviolence vécue par ces personnes.



### 3.5 LES RÉPERCUSSIONS

Les cyberviolences vécues ont des impacts significatifs sur les victimes. Les témoignages reçus nous permettent d'identifier des répercussions personnelles importantes et aussi sur leur implication et leur capacité à prendre la parole. Les intervenant-e-s rencontré-e-s ont notamment souligné la corrélation entre la croissance de l'utilisation des médias sociaux et l'anxiété. Les personnes rencontrées nous ont entretenus à propos de leur fatigue, de dépression, de perte d'estime de soi, de leur sentiment d'impuissance, d'insécurité et d'incompréhension. Certaines de ces personnes ont confié avoir perdu leur intimité et se sentent constamment traquées.



Il arrive que les gens n'aient pas été directement victimes de cyberviolence, mais la vivent à travers un proche, comme un enfant. Les personnes souhaitant soutenir et protéger un proche peuvent également vivre beaucoup de tristesse, d'incompréhension et d'impuissance.

Tous ces éléments ont un effet sur l'implication ou le désir d'implication des personnes victimes de cyberviolences. Elles décrivent leur besoin de se retirer de l'espace public et d'éviter les prises de position et les prises de parole pour se protéger. Elles éviteront des sujets qui sont susceptibles de leur faire vivre des cyberviolences et feront le choix d'interagir uniquement avec certaines personnes, mettant ainsi un frein au partage de connaissances sur différents sujets. Le désengagement de ces personnes est également un frein à la mobilisation sociale et laisse vacant un espace que viennent combler les agresseurs.

« Moi je l'ai pas vécu personnellement, mais un peu quand même à travers ma fille. Ça pas été facile un bout. En dernier, j'étais tellement triste. [...] C'est des choses qui font mal pis qui marquent, qui marquent pour longtemps. [...] Quand on touche à quelque chose qui est aussi cher à nous t'sé, nos enfants. [...] »



### 3.6 SPÉCIFICITÉS BAS-LAURENTIENNES

Le Bas-Saint-Laurent est une région qui compte 113 municipalités, dont 8 villes centres pour une population totale d'approximativement 200 000 personnes. Pour les victimes, la proximité avec les agresseurs est un facteur supplémentaire à la peur qu'elles vivent au quotidien. Dans certaines situations, la victime connaît l'agresseur et peut le croiser à tout moment :

« Cette personne-là, mettons j'ai peur si je la croise. [...] Je sais c'est où l'immeuble où il travaille pis moi j'ai affaire dans cet immeuble-là pour d'autres affaires pis à chaque fois je suis comme... ça me gosse. »

« Moi, sa maison est à 110 mètres de la mienne »

Dans d'autres situations, l'agresseur est anonyme en ligne. La victime ne sait pas qui il est, où il est et se sent traquée, angoissée et apeurée, d'autant plus quand elle se rend compte que son agresseur est en mesure de suivre ses déplacements :

« J'AI REÇU UN MESSAGE DE CETTE PERSONNE-LÀ QUI ME DISAIT :  
JE T'AI VU AU PARC \*\*\*  
AUJOURD'HUI. »



Au Bas-Saint-Laurent, certaines MRC n'ont qu'une école secondaire sur leur territoire. Que peut-on faire pour supporter une victime de cyberviolence quand son agresseur fréquente la même école? L'accès à l'éducation est un droit et la relocalisation de l'agresseur est difficile dans un rayon acceptable. Est-ce que les centres de services scolaire peuvent l'expulser de l'école? Actuellement, lorsque la situation est connue, l'équipe école s'assure que ces étudiant·e·s ne se retrouvent pas dans la même classe. Cependant, la victime sera contrainte de croiser son

agresseur à n'importe quel autre endroit dans le bâtiment, comme la cafétéria. La victime peut décider de changer d'école pour ne plus croiser son agresseur. Cependant, ce choix implique de s'inscrire dans une école qui nécessite un moyen de transport qui n'est pas pris en charge par les centres de services scolaires, ce qui entraîne des frais importants ainsi que beaucoup de temps sur la route, en plus de remettre la responsabilité à la victime. Que peut-on faire pour assurer une éducation dans un milieu sécuritaire aux jeunes bas-laurentien·e·s dans de telles conditions?

### 3.7 PISTES DE RÉFLEXIONS, QUESTIONNEMENTS

Les discussions ont laissé quelques pistes de réflexion et des questionnements sans réponses. Les personnes participantes s'interrogent notamment sur la possibilité que les cyberviolences soient à l'image des interactions entre les élu·e·s ainsi que de la manière de véhiculer l'information par les médias.

Des discussions ont eu lieu concernant la possibilité que les agresseurs ne soient pas conscients des torts causés par leurs agissements.

S'agit-il d'un problème culturel?

Les lois doivent-elles être modifiées?

Où peut-on être en sécurité maintenant?

Ces questions méritent qu'on y réfléchisse individuellement et collectivement.

### 3.8 LES FACTEURS DE PROTECTION ET LES BESOINS

Les discussions ont été riches concernant les facteurs de protection, les besoins et les pistes de solutions. Débanaliser la cyberviolence est un point central qui a été évoqué dans pratiquement tous les groupes de discussion. Les victimes ont besoin d'être entendues et surtout d'être crues. Il nous faut une volonté claire des dirigeant·e·s pour changer les choses. Nous en avons besoin comme allié·e·s et, surtout, comme modèles. C'est avec eux que nous pourrions faire de la sensibilisation de manière importante et à l'échelle nationale. C'est également par eux qu'une modification du protocole des instances gouvernementales passera pour mettre fin aux cyberviolences administratives liées au genre.

Il y a également un besoin de clarifier un flou juridique pour permettre aux victimes de dénoncer et aux agresseurs de subir les conséquences de leurs actes. La présence de cyberenquêteurs à la Sûreté du Québec a été nommée comme étant un point positif. Toutefois, leur possibilité d'action est très limitée et il est extrêmement difficile de se rendre jusqu'à des accusations.

On note également le besoin d'avoir un milieu scolaire sécuritaire. On peut penser à la mise en place de formations pour l'intervention en cas de cyberviolence, d'un protocole de soutien aux victimes et à de la sensibilisation pour mettre fin au « *victim shaming* » (blâmer la victime).

**En terme de sensibilisation et d'éducation, il est proposé d'axer sur la réduction des risques dans notre présence en ligne et de créer de la formation à la citoyenneté et au vivre-ensemble numérique.**

En milieu professionnel, différentes options ont été proposées. La mise en place d'une politique d'action pour les employeurs a été suggérée. Cette dernière permettrait de définir un cadre d'intervention et un protocole à suivre. Pour les personnes devant assurer leur présence dans le cyberspace, par exemple, les élu·e·s ou les personnes œuvrant dans la sphère médiatique, la création d'une bulle de protection peut être envisagée. Elle est décrite comme l'embauche d'une ou de plusieurs personnes dédiées à filtrer les actes de cyberviolences et faire les démarches judiciaires lorsque c'est nécessaire.

Finalement, il est proposé de créer des groupes de soutien en ligne permettant de partager le vécu, de demander conseil ou encore d'exprimer un besoin de soutien par l'action lors d'événements de cyberviolences publiques.

## 4 ANALYSE

### 4.1 BANALISATION DES CYBERVIOLENCES

À la suite de nos recherches et de la tenue des groupes de discussion, nous nous interrogeons sur la banalisation des cyberviolences et la non-identification à celle-ci. En effet, le phénomène étant si commun et répandu, les personnes ne se reconnaissent pas comme plus victimes que d'autres et donc jugent non pertinent de partager leur expérience. Nous considérons également possible que les personnes de la sphère publique, victimes de cyberviolences, aient une équipe (par exemple des attachés politiques) chargée de filtrer les interactions en ligne à leur place, ce qui les empêcherait de voir ce qui se dit en ligne à leur sujet. Nous nous interrogerons également sur la peur de représailles ou la loi du silence dans les milieux plus hermétiques, comme la politique, les écoles secondaires ou le monde des médias.

Lors des groupes de discussion, nous avons constaté qu'il était difficile de centrer les échanges autour du sujet spécifique des cyberviolences. Notre théorie est qu'une telle thématique s'inscrit dans un continuum de violences genrées et ne peut donc pas être traitée en silo et de façon exclusive, indépendamment des autres violences fondées sur le genre que les personnes ont vécues, comme les violences sexuelles, les violences entre partenaires intimes, le « *slutshaming* », la discrimination, les enjeux de charge mentale et surtout l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression comme la classe sociale, le racisme, etc.



## 4.2 TRAVAILLER ENSEMBLE VERS UN MONDE EXEMPT DE HIÉRARCHIES SOCIALES

La trame de fond des témoignages recueillis lors des groupes de discussion est sans contredit l'expression de la misogynie par l'utilisation de moyens technologiques pour atteindre sa cible. Les commentaires violents reçus par les participant·e·s sur les plateformes véhiculent de grands stéréotypes cisgenre hétérosexistes : grossophobie, décrédibilisation des femmes et des personnes de la diversité de genre, commentaires dégradants sur la vie sexuelle et l'apparence physique, etc.

On peut donc affirmer que **la technologie fait office d'un nouveau canal public pour véhiculer des messages sexistes qui étaient déjà présents dans le discours populaire**. La pertinence des luttes féministes historiques et actuelles dans leur ensemble est validée par ce constat.



## 5

## CONSTATS

Nous avons besoin de nos dirigeants politiques comme acteur·ice·s de changement. Ils doivent, tout d'abord, être des modèles positifs de nétiquette dans leurs interactions et dans leur utilisation des différentes technologies.

De plus, il est essentiel qu'ils soient des allié·e·s dans la mise en place d'outils de sensibilisation à grande échelle, de protocoles administratifs exempt de violences genrées, d'adaptation du cadre législatif entourant les cyberviolences, de protocole de soutien dans le système scolaire et de formation adéquate du personnel en ce qui concerne les cyberviolences.

**La volonté politique réelle et un engagement clair sont nécessaires pour entamer un changement social concret.**

♥ 67    💬 14

👤 82

💬 112

👤 21    ♥ 2

# 6 PISTES D' ACTIONS RÉGIONALES

## **Création d'une nétiquette féministe intersectionnelle**

- › À mettre en place sur les médias sociaux de la TCGFBSL.
- › À diffuser auprès des groupes membres de la TCGFBSL
- › À partager avec des groupes cibles pour les encourager à la mettre en place
- › À partager et à promouvoir via les réseaux des partenaires

## **Campagne de sensibilisation**

- › Création et diffusion d'un balado
- › Participation au balado du Centre-femmes Catherine-Leblond de la MRC des Basques
- › Autocollant des bonnes pratiques en ligne à partager dans les écoles du Bas-Saint-Laurent
- › Vignettes pour les médias sociaux

## **Formation auprès des personnes entourant les jeunes (ex.: entraîneur·euse·s sportif) en comité de travail avec des intervenant·e·s**

- › Élaboration, en collaboration avec des organismes partenaires des centres de services scolaire du Bas-Saint-Laurent
- › Diffusion et promotion via les centres de services scolaire du Bas-Saint-Laurent
- › Diffusion et promotion via le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)
- › Diffusion et promotion via Loisir et sport Bas-Saint-Laurent
- › Diffusion et promotion via COSMOSS Bas-Saint-Laurent

## **Actualisation des politiques d'égalité des genres dans les municipalités pour y inclure une section sur les cyberviolences**

- › Collaboration avec les différentes municipalités ayant adopté des politiques d'égalité des genres au Bas-Saint-Laurent



# ANNEXE 1

## COMPOTEMENTS VIOLENTS ET INFRACTIONS CRIMINELLES

### A. COMPORTEMENTS VIOLENTS<sup>8</sup>

#### Body shaming

On peut traduire cette expression anglophone par l'humiliation du corps. Il s'agit de l'action d'intimider une personne, de se moquer de son apparence physique.

#### Slut shaming

Ce néologisme est composé des mots anglais *slut* ( salope ) et *shame* ( honte ). Il désigne le fait de critiquer, de stigmatiser, de culpabiliser ou encore de déconsidérer une femme dont l'attitude, le comportement et/ou l'aspect physique sont jugés provoquants, trop sexuels ou immoraux. Les attaques entretiennent l'idée que le sexe est dégradant pour les femmes.

#### Trolling

Il se définit comme un comportement trompeur, destructeur ou perturbateur dans divers environnements sociaux sur Internet pour nulle autre raison que le plaisir. Les trolls aiment semer le trouble et exploiter les points sensibles pour jouer avec les émotions des autres.

### Cyberintimidation

Au Québec, l'intimidation est définie par la Loi sur l'instruction publique comme tout comportement, parole, acte ou geste répété qui a pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser une personne. L'intimidation se caractérise par le contexte d'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées. On parle de cyberintimidation lorsqu'elle se produit dans le cyberspace.

### Doxxing

Ce terme tire son nom de l'extension de fichier «.docx», c'est-à-dire les documents créés par le logiciel Word. Plus largement, il fait référence à la fuite d'informations ou d'éléments personnels concernant un individu ou une entreprise sans le consentement de la personne ou de l'entreprise en question. Le but est souvent de dénoncer la cible, voire de lui nuire.

### Vidéolynchage

Il s'agit d'un comportement qui implique qu'une personne ou un groupe de personnes agresse ou humilie une victime qui leur est généralement inconnue pendant qu'un·e complice filme la scène avec son téléphone cellulaire.

### Gaslighting

Cacher ou déformer des informations pour vous faire croire que vous vous trompez. On tente de vous persuader que vous avez fait ou dit quelque chose alors que c'est faux. En ligne, c'est lorsqu'on fait douter des internautes en changeant vos paroles ou vos histoires. L'objectif est de justifier la violence envers vous pour vous décrédibiliser.

## B. INFRACTIONS CRIMINELLES AU CANADA<sup>9</sup>

### Cyberharcèlement

Se comporter d'une manière qui fait craindre à une personne pour sa sécurité (physique ou psychologique) ou celle d'une de ses connaissances. Le harcèlement n'a pas besoin d'être répétitif pour être criminel.

### Conseil au suicide

Conseiller une personne à commettre un suicide ou encourager une personne à se donner la mort. Une personne peut en être trouvée coupable même si la victime n'a pas essayé de se suicider.

### Exploitation sexuelle

Toute personne en situation d'autorité ou de confiance envers un·e adolescent·e qui touche une partie du corps de l'adolescent·e à des fins sexuelles.

La personne en situation d'autorité ou de confiance invite ou incite l'adolescent·e à la toucher, à se toucher soi-même ou à toucher une autre personne à des fins sexuelles. **Même si l'adolescent·e donne son consentement, ce consentement n'est plus valide dès qu'il existe une relation d'autorité ou de dépendance.**

### Faux renseignements

Communiquer des renseignements faux par lettre ou par tout autre moyen de communication, dans le but de nuire à quelqu'un·e ou de l'alarmer.

### Incitation à la haine

Faire des déclarations dans un endroit public (ce qui inclut les réseaux sociaux) qui encouragent les gens à manifester de l'animosité ou à entreprendre des actions contre un groupe de personnes identifiables, par exemple, par la couleur de peau, la religion, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

### Leurre

Communiquer avec une personne de moins de 18 ans avec un quelconque moyen de télécommunication dans le but de commettre une infraction. Par exemple, il est interdit de communiquer avec une personne de moins de 18 ans avec un ordinateur dans le but de commettre une infraction à caractère sexuel comme de l'exploitation sexuelle. Il est également interdit de tromper par un quelconque moyen de télécommunication une personne de moins de 14 ans pour faciliter son enlèvement.

### **Menaces**

Faire ou transmettre des menaces de causer la mort, des blessures ou une agression sexuelle à une personne ou un groupe de personnes, brûler, détruire ou endommager des biens ou tuer, empoisonner ou blesser l'animal d'une personne.

### **Pornographie juvénile**

Mettre en scène des personnes de moins de 18 ans dans un contexte ou un but sexuel. Il est interdit de produire, de distribuer, de posséder ou de donner accès à de la pornographie juvénile.

### **Publication non consentuelle d'une image intime**

Publier, distribuer, transmettre, vendre ou rendre accessible une image intime d'une personne, ou en faire la publicité, sans son consentement. La pornographie vengeresse (revenge porn) en est un exemple.

### **(S)extorsion**

S'adonner à une forme de chantage dans le but d'obtenir un avantage, comme de l'argent. On parle de sextorsion lorsque l'intention est d'obtenir des faveurs sexuelles, y compris de la pornographie.

## ANNEXE 2

# BOTTIN DES RESSOURCES

### OUEST DU BAS-SAINT-LAURENT

#### Centre-Femmes Du Grand-Portage

- › Intervenant-e disponible pour rencontres individuelles
- › Interventions téléphoniques possibles
- › Service inclusif pour les femmes cis et les personnes trans

50 rue Amyot, Rivière-du-Loup

**418 867-2254**

#### CALACS du KRTB

- › Intervention et accompagnement pour femmes et adolescentes de plus de 14 ans victimes d'agression à caractère sexuel

**418 816-1232** / [calacsdukrbtb.ca](http://calacsdukrbtb.ca)

#### Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska

- › Intervenant-es disponibles pour rencontres individuelles postrencontres
- › Interventions téléphoniques possibles

542 boul. Hébert, Saint-Pascal

**418 492-1449**

### L'Autre-Toit du KRTB

- › Intervention et hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants
- › Interventions téléphoniques possibles

**418 854-7160** / autre toit.ca

### Centre-Femmes Catherine Leblond:

- › Intervenantes disponibles pour rencontres individuelles, postrencontres
- › Interventions téléphoniques possibles

222 rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles

**418 851-3178**

### Centre des femmes du Témiscouata:

- › Intervenantes disponibles pour rencontres individuelles postrencontres
- › Interventions téléphoniques possibles

233 rue Commerciale, Saint-Louis-du-Ha! Ha!

**418 854-2399**

### Centre de prévention du suicide du KRTB

186 rue Fraser, Rivière-du-Loup

**418 862-9658**

### EST DU BAS-SAINT-LAURENT

#### Regroupement des femmes région Matane

- › Intervenantes disponibles pour rencontres individuelles
- › Interventions téléphoniques possibles

310 rue de la Gare, Matane

**418 562-6443**

#### Centre alternatif en santé mentale et sociale Le Marigot de Matane

- › Intervenantes disponibles pour rencontres individuelles postrencontres
- › Interventions téléphoniques possibles

196 Saint-Georges, Matane

**418 562-4247**

#### Centre Femmes de la Vallée de la Matapédia

- › Intervenantes disponibles pour rencontres individuelles
- › Interventions téléphoniques possibles

17 rue Brochu, Amqui

**1 877 497-9897**

### La Gigogne

- › Intervention et hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants
- › Interventions téléphoniques possibles

**418 562-3377** / [lagigogne.org](http://lagigogne.org)

### Centre des femmes du Ô Pays

- › Intervenant-es disponibles pour rencontres individuelles
- › Interventions téléphoniques possibles

74 rue Principale, Lac-des-Aigles

**418 779-2316**

### La Débrouille

- › Intervention et hébergement pour femmes cis et personnes trans victimes de violence entre partenaires intimes
- › Interventions téléphoniques possibles

**418 724-5067** / [www.ladebrouille.ca](http://www.ladebrouille.ca)

### CALACS de l'Est du Bas-Saint-Laurent:

- › Intervention et accompagnement pour femmes cis et personnes trans victimes d'agression à caractère sexuel
- › Interventions téléphoniques possibles

**418 725-4220** / [calacsestbsl.com](http://calacsestbsl.com)

### Centre femmes de la Mitis

- › Intervenant-es disponibles pour rencontres individuelles
- › Interventions téléphoniques possibles

1520 boul. Jacques - Cartier, Mont-Joli

**418 775-4090**

### Centre-femmes de Rimouski

- › Intervenant-es disponibles pour rencontres individuelles
- › Interventions téléphoniques possibles

16 rue de l'Évêché O, Rimouski

**418 723-0333**

### **INFO-AIDE VIOLENCE SEXUELLE**

Info-aide violence sexuelle est un service de soutien et d'information offert à toute personne touchée par la violence sexuelle. Service anonyme et confidentiel, gratuit et bilingue.

1 888 933-9007 / 514 933-9007



### **Centre de prévention du suicide et de prévention de crise du Bas-Saint-Laurent**

1 866 277- 3553 / [centredecrisebsl.qc.ca](http://centredecrisebsl.qc.ca)

### **Interligne**

Services d'écoute, d'intervention et de sensibilisation pour la communauté LGBTQ+

Téléphone + texto :

1 888 505-1010



---

## NOTES

<sup>1</sup> La cyberviolence envers les femmes et les filles, <https://jevoussaluesalope-film.com/les-cyberviolences>

<sup>2</sup> Statistiques Canada, Les infractions liées aux comportements harcelants et menaçants continuent d'augmenter, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00013-fra.htm>

<sup>3</sup> Institut de la statistique du Québec, Intimidation et cyberintimidation au Québec: faits saillants, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/intimidation-cyberintimidation-quebec/publication/intimidation-et-cyberintimidation-au-quebec-faits-saillants#personnes>

<sup>4</sup> Annexe 1: Comportements violents et infractions criminelles au Canada

<sup>5</sup> AFEAS, Violence invisible aux lourdes conséquences

<sup>6</sup> FNCC, UQAM, Évaluation de l'ampleur du phénomène du cyberharcèlement dans le milieu de l'information

<sup>7</sup> Lien multimédia, 30 000 personnes exhortent Justin Trudeau de légiférer pour contrer la cyberviolence faite aux femmes, <https://lienmultimedia.com/spip.php?article93219>

<sup>8</sup> Les cyberviolences, <https://jevoussaluesalope-film.com/les-cyberviolences>

<sup>9</sup> Les cyberviolences, <https://jevoussaluesalope-film.com/les-cyberviolences>

